



Commission 3AF-PAN

mai 2009

INCURSIONS INCONNUES DANS LES ESPACES AERIENS DU MONDE ENTIER

DOCUMENTS DE REFERENCE



PRESENTATION

Les documents présentés ici, qui traitent des PAN (Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés), ont été choisis pour permettre une évaluation rapide d'une situation mal connue du public en général, mais aussi de nombreux responsables politiques. Ils démontrent, à notre sens, que ce sujet abordé concerne au premier chef la défense nationale donc, par voie de conséquence, l'ensemble des citoyens.

Ces documents sont en général bien connus des spécialistes. Leur authenticité est indiscutable car ils proviennent d'archives officielles ouvertes. Par ailleurs, ils sont trop nombreux – au moins cent mille pages dactylographiées aujourd'hui – pour que l'hypothèse de faux destinés à l'on ne sait quelle opération de désinformation soit tenable.

Ces documents sont pour la plupart américains pour une simple raison : ce pays est le seul où un historien puisse obtenir, contre l'avis des autorités militaires, un document encore classé Secret Défense en application d'une loi : *Freedom of Information and Privacy Act*, du 4 juillet 1974. Cette loi permet au simple citoyen l'accès aux archives de son pays ainsi qu'aux dossiers que l'administration peut détenir sur lui-même. Rien de tel n'existe, à notre connaissance, ailleurs dans le monde.

Chargé par la Commission 3AF-PAN de préparer un dossier pouvant permettre à de non initiés d'acquérir rapidement une connaissance correcte de ce qui constitue la partie solide du sujet, j'ai accepté d'autant plus volontiers que les documents les plus parlants se trouvent déjà dans le livre de J.-G. Greslé : *DOCUMENTS INTERDITS*, Éditions Dervy, 2004, le plus souvent en annexe et traduits en français.

Nous avons utilisé cet ouvrage comme suit :

1°/ Les documents reproduits dans le livre et déjà traduits en français font l'objet d'une simple présentation indiquant ce qui constitue à nos yeux leur intérêt ;

2°/ Pour ceux qui s'y trouvent sans traduction, comme par exemple le rapport de 1946 sur les missiles en Scandinavie, une traduction française fait partie du dossier ;

3°/ Pour les autres, une photocopie accompagnée d'une traduction et d'un commentaire se trouvent dans ce dossier. C'est le cas du document de synthèse rédigé par le général Twining pour le directeur du renseignement scientifique de l'US Air Force (ce texte apparaît dans le livre mais seulement sous forme d'extraits).

Notre conclusion est simple : depuis la fin de la seconde guerre mondiale au plus tard, des engins inconnus mais matériels – au sens le plus ordinaire du terme – se déplacent sans contrôle dans nos espaces aériens. Ils utilisent une technologie totalement inconnue mais le plus souvent identifiable quand elle est détectée par nos radars.

Les gouvernements des USA, de l'Union Soviétique, de la Grande Bretagne et de la France, sont au courant de cette situation qu'ils s'avèrent incapables de maîtriser.

Jean-Gabriel Greslé



Incursions inconnues dans les espaces aériens du monde entier

PRÉSENTATION DE QUELQUES DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents qui traitent des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (PAN) peuvent être classés dans trois ensembles d'intérêt décroissant :

A - **Des textes de loi** concernant précisément des engins volants de facture inconnue et / ou de forme inusuelle. Leur intérêt réside dans le fait qu'il ne se trouvera aucun juriste pour promulguer une loi dont l'objet serait inexistant ou imaginaire. Toute loi ou règlement traitant d'engins volants observés ou détectés dans les espaces aériens confirme donc, ipso facto, que la matérialité des dits engins a été prouvée aux législateurs et aux rédacteurs de la loi.

B - **Des synthèses** réalisées par des sommités de l'aéronautique et du renseignement, en partant d'études effectuées dans des laboratoires nationaux ainsi que d'observations provenant de pilotes professionnels, civils ou militaires. De tels documents, dont la synthèse du général Twining ou l'étude de Lincoln LaPaz commandée par l'O.S.I. font partie, présentent un grand intérêt. De plus, l'information qu'ils contiennent a déjà été traitée par des spécialistes du renseignement scientifique.

C - **Des rapports** de détection d'engins inconnus par les radars de la défense aérienne ; des comptes rendus d'intrusion au dessus de zones ultrasensibles ; des observations simultanées par plusieurs station radar et par des témoins, en vol ou au sol, représentent un ensemble documentaire tout aussi convaincant mais obligent le lecteur à effectuer lui-même un début de traitement de l'information présentée.

Dans ces trois catégories nous présentons :

A - Textes de loi

1. DOCUMENT N°1 : Première version, datée du 8 septembre 1950, d'une procédure de rédaction de rapports concernant les observations d'aéronefs non conventionnels, envoyée par l'Air Force au Directeur du FBI, Edgar Hoover, par l'état major de l'US Air Force ;
2. DOCUMENT N°2 : AIR FORCE REGULATION AFR 200-2 du 14 août 1954 (Cf. *Documents Interdits* pp. 310-317 : texte original + traduction française) ;
3. DOCUMENT N°3 : JANAP 146-D du 1^{er} février 1949 (Cf. *Documents Interdits* pp. 318-329 : texte original + traduction française) ;



B – Synthèses

1. DOCUMENT N°4 : “Report on Guided Missiles send from Soviet Controlled Territories over Scandinavian Territories” du 13 août 1946, compilation réalisée par le Lt. Cmdr. C.A. ROCHELEAU, diffusée par le Captain R.H. HILLENKOETER (Cf. *Documents Interdits*, premières pages hors texte ; traduction française J.-G.Greslé.) ;
2. DOCUMENT N°5 : A.M.C. Opinion Concerning the Flying Discs du 23 septembre 1947, synthèse du général Nathan Twining : texte original + traduction française ;
3. DOCUMENT N°6 : Rapport LaPaz (Cf. *Documents Interdits* chapitre 5, pp. 53-65).

C – Rapports

Ils sont tellement nombreux qu’il est difficile de choisir. Une partie des rapports déclassifiés provient du FBI. Beaucoup sont regroupés dans un ensemble intitulé :

PROTECTION OF VITAL INSTALLATIONS - BUREAU FILES # 65-58300

Plusieurs de ces documents, souvent assez courts, seront présentés car ils recourent et confirment les nombreux survols d’installations sensibles par des engins aériens inconnus.

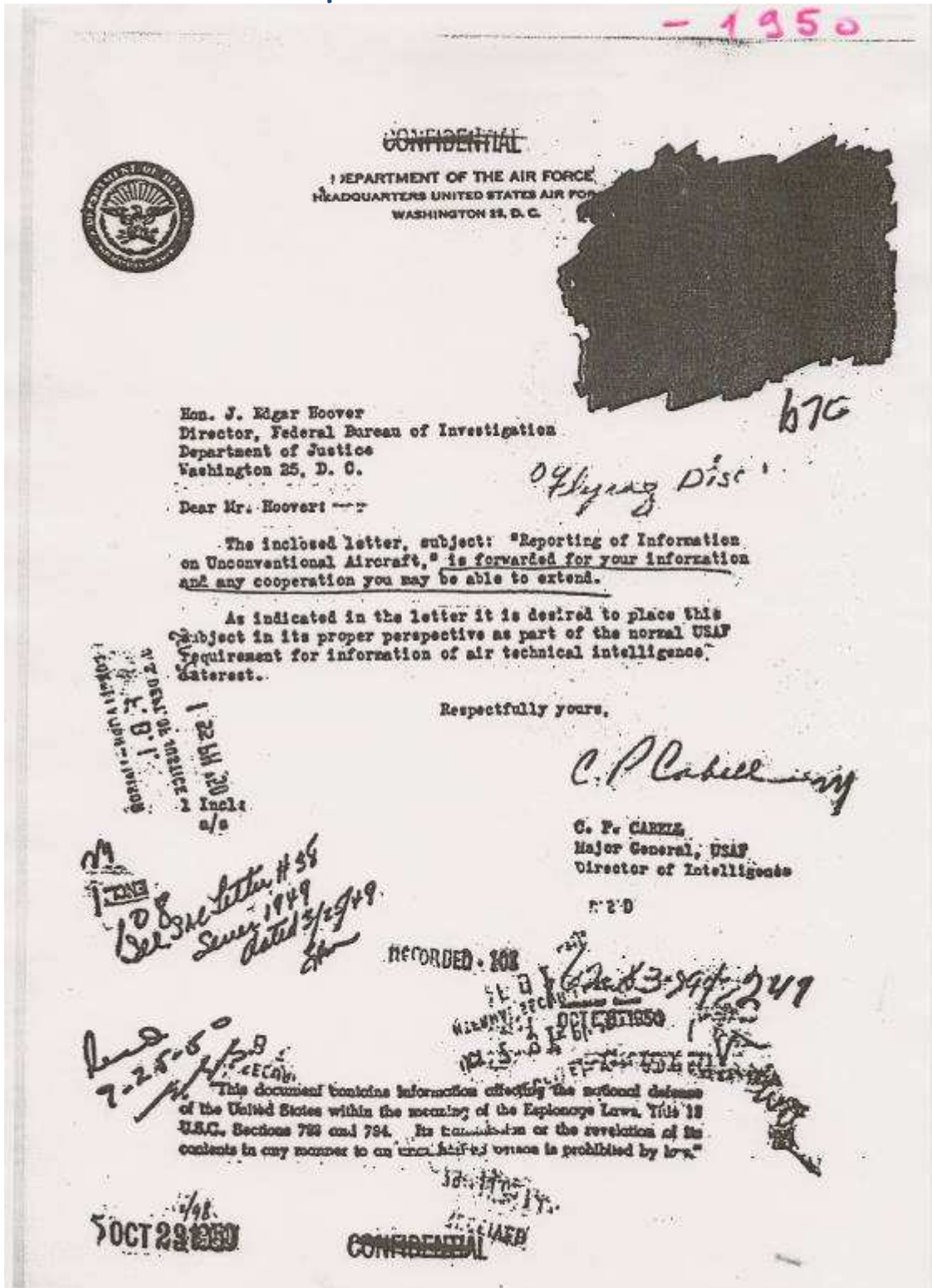
1. DOCUMENT N°7 : Office Memorandum du 31 janvier 1949, adressé par l’agent spécial de San Antonio (Texas) au Directeur du FBI ;
2. DOCUMENT N°8 : Office Memorandum du 22 mars 1949, adressé par l’agent spécial de San Antonio (Texas) au Directeur du FBI ;

En plus de la traduction, une brève note précise ce qui, dans chaque document, présente à nos yeux le plus grand intérêt.





Document N°1 / Photocopie





~~CONFIDENTIAL~~

DEPARTMENT OF THE AIR FORCE
HEADQUARTERS UNITED STATES AIR FORCE
WASHINGTON 25, D. C.

AFOIC-CC-1

8 September 1950

SUBJECT: Reporting of Information on Unconventional Aircraft

TO: Commanding Generals, Major Air Commands, 21 and Overseas
All United States Air Attaches

1. The United States Air Force has a continuing requirement for the reporting and technical analysis of observations of unconventional aircraft which might indicate an advance in technological progress of a foreign power. An unconventional aircraft, within the meaning of this directive, is defined as any aircraft or airborne object which by performance, aerodynamic characteristics, or unusual features, does not conform to any presently known aircraft type.

2. It is desired that information on unconventional aircraft be reported in the following manner:

a. A separate report of each incident will be forwarded. No information other than that bearing on the unconventional aircraft will be included in this report.

b. Priority of transmission accorded the report will be that appropriate in the judgment of the forwarding agency, according to its apparent authenticity and importance as intelligence.

c. Reports will be forwarded to Commanding General, Air Materiel Command, Attention: NCIS.

d. Reports forwarded by electrical transmission will include, as far as possible:

(1) A brief description of the object(s); its shape, size, color, number, formation if more than one, aerodynamic features, trail or exhaust, propulsion system, speed, sound, maneuvers, manner of disappearance, and other pertinent or unusual features.

(2) Time sighted in 24-hour clock zonal time, and length of time observed.

~~CONFIDENTIAL~~
ENCLOSURE

62-83894-249



~~CONFIDENTIAL~~

- (3) Manner of observation; visual or electronic, from air (give speed, altitude, and type of aircraft), or surface. Any type of optical or electronic equipment used should be described.
- (4) Location of observer during sighting, giving exact latitude and longitude as closely as feasible, and/or reference to a known landmark. Location of object(s) with respect to observer, giving distance, direction, and altitude.
- (5) Identifying information on observer(s) and witnesses, estimate of reliability and experience, and any factors bearing on estimated reliability of the sighting.
- (6) Weather and wind conditions (teletype sequences) at time and place of sightings.
- (7) Any activity or condition, meteorological or otherwise, which might account for the sighting.
- (8) Existence of any physical evidence; fragments, photographs and the like, of the sighting.
- (9) Interception or identification action taken. (Such action should be taken whenever feasible, complying with existing air defense directives.)

e. Reports forwarded by electrical transmission will be followed up within ten (10) days by a written report on AF Form 112. This report will contain the same information specified in subparagraph 2d above in greater detail, and where feasible will include sketches and signed attested narrative statements of observers.

f. Written reports of sightings, where no previous electrically transmitted report has been submitted, will follow the same form as the written follow-up report described in subparagraph 2e above.

g. Any physical evidence of the sighting will be forwarded by most expeditious means to Commanding General, Air Materiel Command, Attal NCIS, under cover of a letter identifying the shipment with the report of sighting. Mention of the method and time of shipping of this evidence will be included in written report of the sighting.

h. It is desired that no publicity be given this reporting or analysis activity.

BY ORDER OF THE CHIEF OF STAFF:

Info copies to:
 Dir/Int, G-2, Army
 Dir/Naval Int.
 Commandant (INT) US Coast Guard
 Sp Asst for Research & Intel, State
 Director FBI
 Director of CIA

G. P. Cabell
 G. P. CABELL
 Major General, USAF
 Director of Intelligence

~~CONFIDENTIAL~~



Commission 3AF-PAN

mai 2009

Document N°1 / Traduction

DÉPARTEMENT DE L'AIR FORCE
QUARTIER GENERAL DE L'U. S. AIR FORCE
Washington 25, D. C.

Honorable J. Edgar Hoover
Directeur, F. B. I.
Département de la Justice
Washington 25, D.C.

(surcharge manuscrite : Disques Volants)

Cher Monsieur Hoover,

La lettre ci jointe, sujet : “Transmission d’informations sur les aéronefs non conventionnels” est transmise pour votre information et pour toute coopération que vous pourriez nous apporter.

Comme indiqué dans cette lettre, nous souhaitons placer le sujet (traité) dans sa perspective correcte, c'est-à-dire comme un besoin normal d’information intéressant le renseignement technologique.

Respectueusement vôtre

C. F. CABELL
Major Général
Directeur du Renseignement

(nombreuses surcharges manuscrites et tampons dateurs datés du 5 oct. 1950)

Ce document contient des informations affectant la Défense Nationale des États-Unis tel que définie par les lois réprimant l’espionnage, titre 18 du code des U. S. A. sections 788 et 794. Toute transmission ou divulgation de son contenu de quelque façon que ce soit, à une personne non accréditée, est interdite par la Loi.



DÉPARTEMENT DE L'AIR FORCE
QUARTIER GENERAL DE L'U. S. AIR FORCE
Washington 25, D. C.

AFOIC-CC-1

8 septembre 1950

SUJET : Transmission d'informations sur les aéronefs non conventionnels

À : Généraux commandant les principales régions aériennes, Zones
d'Identification et Outremer,

Tous les attachés de l'Air des États-Unis

1. L'U.S. Air Force a un besoin permanent de recueil et d'analyse d'observations d'aéronefs non conventionnels qui pourrait indiquer une avance technologique de la part d'une puissance étrangère. Un aéronef non conventionnel, tels que visé par cette directive, est défini comme un avion ou un objet en vol qui par ses performances, ses caractéristiques aérodynamiques, ou des détails inusuels, ne correspondrait à aucun type d'aéronef connu aujourd'hui.

2. Il est souhaitable que les informations concernant les aéronefs non conventionnels soient transmises comme suit :

- a. Un rapport séparé de chaque incident sera transmis. Aucune information autre que celle portant sur l'aéronef non conventionnel ne sera incluse dans ce rapport.
- b. La priorité de transmission accordée à ce rapport sera celle que l'autorité qui l'envoie jugera appropriée, en fonction de son apparente authenticité et de son importance pour le renseignement militaire.
- c. Les rapports seront envoyés au général commandant l'Air Materiel Command, à l'attention de MCIS¹.
- d. Les rapports transmis par voie électronique comprendront si possible les éléments suivants :

(1) Une brève description de l'objet(s) : forme, taille, couleur, nombre, type de formation s'ils sont plusieurs, particularités aérodynamiques, traînée ou fumée d'échappement, système de propulsion, vitesse, bruit associé, type de manœuvres, mode de disparition, et tout autre caractéristique pertinente ou inusuelle.

(2) Heure de l'observation et zone horaire ainsi que la durée de l'observation.

¹ MCIS - probablement : Materiel Command Intelligence Section.



- (3) Type d'observation ; visuelle ou électronique, en vol (donner la vitesse, l'altitude et le type d'avion) ou depuis la surface. Tout type d'équipement optique ou électronique utilisé devra être décrit.
- (4) Position de l'observateur pendant l'observation, en précisant la latitude et la longitude aussi exactement que possible, et / ou des références par rapport à un point connu. Position de l'objet par rapport à l'observateur en donnant la distance, la direction et l'altitude.
- (5) Identité de l'observateur(s) et information le concernant ainsi que des autres témoins. Estimation de leur véracité, de leur expérience et de tout autre facteur pouvant influencer la qualité de l'observation.
- (6) Météorologie et vent (transmis par télétype) à l'endroit et à l'heure de l'observation.
- (7) Toute activité ou conditions météorologiques ou autres qui pourraient rendre compte de l'observation.
- (8) Existence de preuves physiques ; fragments, photographies ou similaires, de l'observation. (films ?).
- (9) Action d'interception ou d'identification entreprise. (Une telle action sera entreprise à chaque fois qu'elle sera possible, en accord avec les directives en vigueur dans la défense aérienne.).

e. Les rapports transmis par voie électronique seront suivis dans les dix (10) jours par un rapport écrit sur l'imprimé AF 112. Ce rapport contiendra les mêmes informations telles que spécifiées dans le sous paragraphe 2d ci-dessus, avec plus de détails et quand cela sera possible il comprendra des croquis et des déclarations narratives signées de tous les observateurs.

f. Les rapports écrits des observations, quand aucun rapport électronique n'a été transmis, suivront la même procédure que celle décrite dans le sous paragraphe 2.e.

g. Toute preuve physique d'une observation sera transmise par les voies les plus rapides au Général commandant l'Air Materiel Command, à l'attention de MCIS, sous couvert d'une lettre identifiant l'expédition avec le rapport d'observation. La mention du mode, de la date et de l'heure de l'expédition sera incluse dans le rapport d'observation.

3. Il est souhaité qu'aucune publicité ne soit donnée à cette activité de collecte d'information et d'analyse.

PAR ORDRE DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Copies pour information à :

- Directeur du Renseignement G-2 Armée
- Directeur du Renseignement naval
- Commandant des Gardes Côtes
- Assistant spécial pour la Recherche et le Développement, Département d'État
- Directeur du FBI
- Directeur de la CIA

C. F. CABELL
Major général, USAF
Directeur du Renseignement



Document N°1 / Analyse

Ce document, du 8 septembre 1950, est l'une des toutes premières versions des procédures de collecte qui allaient être promulguées en 1953 : AFR 200-2 et JANAP 146.

Il ne s'adresse qu'aux généraux commandant les principales régions aériennes, aux Etats-Unis et Outremer, ainsi qu'aux attachés militaires de toutes les ambassades américaines.

Les comptes rendus d'observations attendus concernent des engins matériels, de formes et de performances inusuelles, en aucune manière de vagues phénomènes inconnus.

Les destinataires des rapports appartiennent aux états-majors et au renseignement scientifique militaires, à l'exclusion de toute autre composante des forces armées ou du gouvernement.

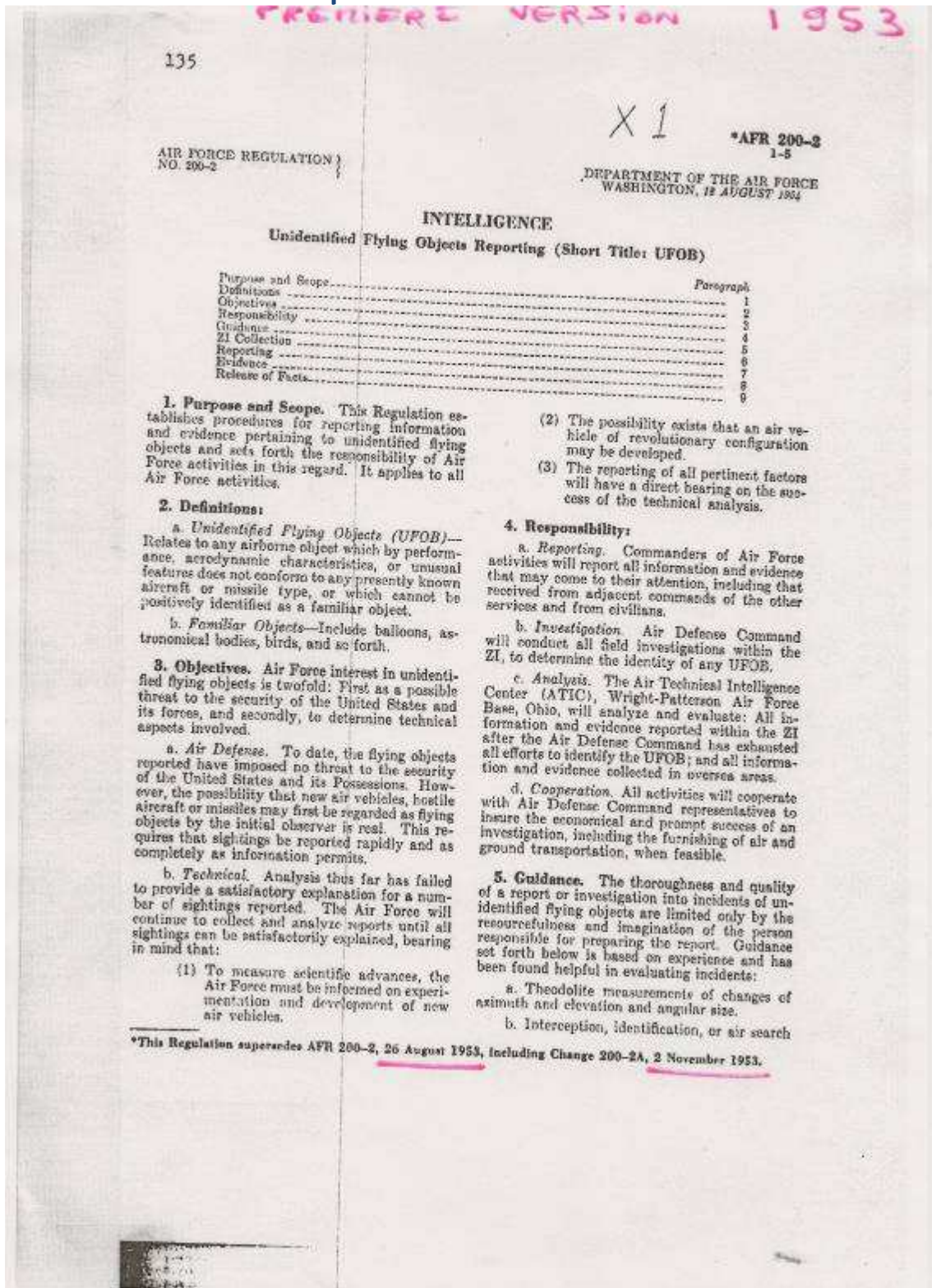
Les récupérations de débris matériels sont clairement prévues.

Les sept exceptions expressément mentionnées renforcent la confidentialité demandée en fin de document.

Bien entendu, la version que nous possédons est celle destinées au Directeur du FBI, Edgar Hoover.

□□□□□□□

Document N°2 / Photocopie



AFR 200-2
5-7

action. These actions may be taken if appropriate and within the scope of existing air defense regulations.

e. Contact with local aircraft control and warning (AC&W) units, ground observation corps (GOC) posts and filter centers, pilots and crews of aircraft aloft at the time and place of sighting whenever feasible, and any other persons or organizations which may have factual data bearing on the UFOB or may be able to offer corroborating evidence, electronic or otherwise.

d. Consultation with military or civilian weather forecasters to obtain data on: Tracks of weather balloons released in the area, since these often are responsible for sightings; and any unusual meteorological activity which may have a bearing on the UFOB.

c. Consultation with astronomers in the area to determine whether any astronomical body or phenomenon would account for or have a bearing on the observation.

f. Contact with military and civilian tower operators, air operations offices, and so forth, to determine whether the sighting could be the result of misidentification of known aircraft.

g. Contact with persons who might have knowledge of experimental aircraft of unusual configuration, rocket and guided missile firings, and so forth, in the area.

6. ZI Collection. The Air Defense Command has a direct interest in the facts pertaining to UFOB's reported within the ZI and has, in the 4602d Air Intelligence Service Squadron (AISS), the capability to investigate these reports. The 4602d AISS is composed of specialists trained for field collection and investigation of matters of air intelligence interest which occur within the ZI. This squadron is highly mobile and deployed throughout the ZI as follows: Flights are attached to air defense divisions, detachments are attached to each of the defense forces, and the squadron headquarters is located at Peterson Field, Colorado, adjacent to Headquarters, Air Defense Command. Air Force activities, therefore, should establish and maintain liaison with the nearest element of this squadron. This can be accomplished by contacting the appropriate echelon of the Air Defense Command as outlined above.

a. All Air Force activities are authorized to conduct such preliminary investigation as may be required for reporting purposes; however, investigations should not be carried beyond this point, unless such action is requested by the 4602d AISS.

b. On occasions--after initial reports are

submitted--additional data is required which can be developed more economically by the nearest Air Force activity, such as: narrative statements, sketches, marked maps, charts, and so forth. Under such circumstances, appropriate commanders will be contacted by the 4602d AISS.

c. Direct communication between echelons of the 4602d AISS and Air Force activities is authorized.

7. Reporting. All information relating to UFOB's will be reported promptly. The method (electrical or written) and priority of dispatch will be selected in accordance with the apparent intelligence value of the information. In most instances, reports will be made by electrical means: Information over 24 hours old will be given a "deferred" precedence. Reports over 3 days old will be made by written report prepared on AF Form 112, Air Intelligence Information Report, and AF Form 112a, Supplement to AF Form 112.

a. Addresses:

(1) **Electrical Reports.** All electrical reports will be multiple addressed to:

(a) Commander, Air Defense Command, Ent Air Force Base, Colorado Springs, Colorado.

(b) Nearest Air Division (Defense). (For ZI only.)

(c) Commander, Air Technical Intelligence Center, Wright-Patterson Air Force Base, Ohio.

(d) Director of Intelligence, Headquarters USAF, Washington 25, D. C.

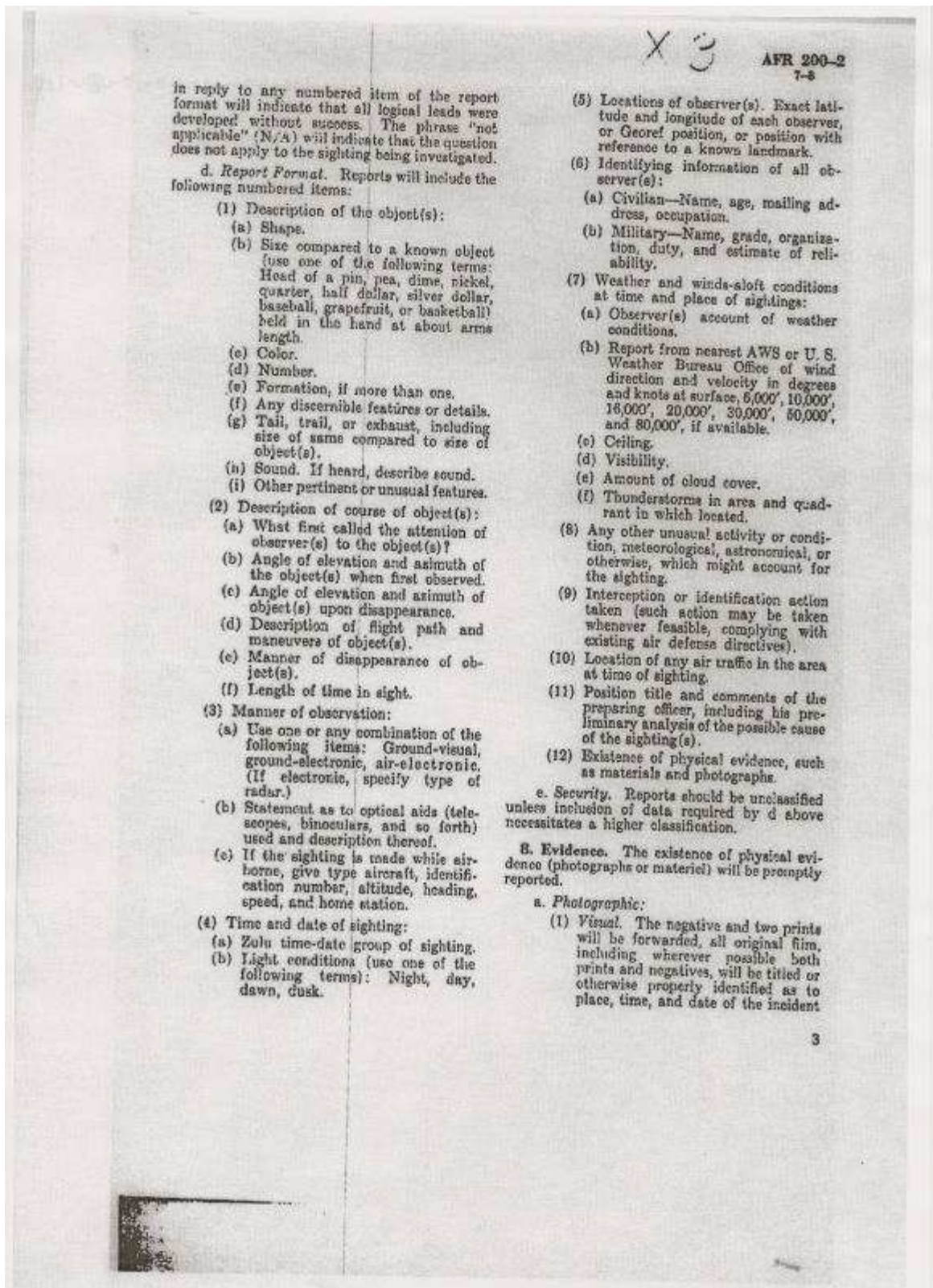
(2) **Written Reports:**

(a) Within the ZI, reports will be submitted direct to the Air Defense Command. Air Defense Command will reproduce the report and distribute it to interested ZI intelligence agencies. The original report together with notation of the distribution effected thereon will be forwarded to the Director of Intelligence, Headquarters USAF, Washington 25, D. C.

(b) Outside the ZI, reports will be submitted direct to Director of Intelligence, Headquarters USAF, Washington 25, D. C. as proscribed in "Intelligence Collection Instructions" (ICI), June 1954.

b. **Short Title.** "UFOB" will appear at the beginning of the text of electrical messages and in the subject of written reports.

c. **Negative Data.** The word "negative"



in reply to any numbered item of the report format will indicate that all logical leads were developed without success. The phrase "not applicable" (N/A) will indicate that the question does not apply to the sighting being investigated.

d. *Report Format.* Reports will include the following numbered items:

- (1) Description of the object(s):
 - (a) Shape.
 - (b) Size compared to a known object (use one of the following terms: Head of a pin, pea, dime, nickel, quarter, half dollar, silver dollar, baseball, grapefruit, or basketball) held in the hand at about arms length.
 - (c) Color.
 - (d) Number.
 - (e) Formation, if more than one.
 - (f) Any discernible features or details.
 - (g) Tail, trail, or exhaust, including size of same compared to size of object(s).
 - (h) Sound. If heard, describe sound.
 - (i) Other pertinent or unusual features.
- (2) Description of course of object(s):
 - (a) What first called the attention of observer(s) to the object(s)?
 - (b) Angle of elevation and azimuth of the object(s) when first observed.
 - (c) Angle of elevation and azimuth of object(s) upon disappearance.
 - (d) Description of flight path and maneuvers of object(s).
 - (e) Manner of disappearance of object(s).
 - (f) Length of time in sight.
- (3) Manner of observation:
 - (a) Use one or any combination of the following items: Ground-visual, ground-electronic, air-electronic. (If electronic, specify type of radar.)
 - (b) Statement as to optical aids (telescopes, binoculars, and so forth) used and description thereof.
 - (c) If the sighting is made while airborne, give type aircraft, identification number, altitude, heading, speed, and home station.
- (4) Time and date of sighting:
 - (a) Zulu time-date group of sighting.
 - (b) Light conditions (use one of the following terms): Night, day, dawn, dusk.

- X 3
AFR 200-2
7-3
- (5) Locations of observer(s). Exact latitude and longitude of each observer, or Georef position, or position with reference to a known landmark.
 - (6) Identifying information of all observer(s):
 - (a) Civilian—Name, age, mailing address, occupation.
 - (b) Military—Name, grade, organization, duty, and estimate of reliability.
 - (7) Weather and winds aloft conditions at time and place of sightings:
 - (a) Observer(s) account of weather conditions.
 - (b) Report from nearest AWS or U. S. Weather Bureau Office of wind direction and velocity in degrees and knots at surface, 6,000', 10,000', 16,000', 20,000', 30,000', 50,000', and 80,000', if available.
 - (c) Ceiling.
 - (d) Visibility.
 - (e) Amount of cloud cover.
 - (f) Thunderstorms in area and quadrant in which located.
 - (8) Any other unusual activity or condition, meteorological, astronomical, or otherwise, which might account for the sighting.
 - (9) Interception or identification action taken (such action may be taken whenever feasible, complying with existing air defense directives).
 - (10) Location of any air traffic in the area at time of sighting.
 - (11) Position title and comments of the preparing officer, including his preliminary analysis of the possible cause of the sighting(s).
 - (12) Existence of physical evidence, such as materials and photographs.

e. *Security.* Reports should be unclassified unless inclusion of data required by d above necessitates a higher classification.

B. *Evidence.* The existence of physical evidence (photographs or materiel) will be promptly reported.

a. *Photographic:*

- (1) *Visual.* The negative and two prints will be forwarded, all original film, including wherever possible both prints and negatives, will be titled or otherwise properly identified as to place, time, and date of the incident

138

X 4

AFR 200-2
8-9

(see "Intelligence Collection Instructions" (ICI), June 1954).

(2) *Radar*. Two copies of each print will be forwarded. Prints of radarscope photography will be titled in accordance with AFR 95-7 and forwarded in compliance with AFR 95-8.

h. Materiel. Suspected or actual items of materiel which come into possession of any Air Force echelon will be safeguarded in such manner as to prevent any defacing or alteration which might reduce its value for intelligence examination and analysis.

9. Release of Facts. Headquarters USAF will release summaries of evaluated data which will inform the public on this subject. In response to local inquiries, it is permissible to inform news media representatives on UFO's when the object is positively identified as a familiar object (see paragraph 2b), except that the following type of data warrants protection and should not be revealed: Names of principles, intercept and investigation procedures, and classified radar data. For those objects which are not explainable, only the fact that ATIC will analyze the data is worthy of release, due to the many unknowns involved.

By Order of the Secretary of the Air Force:

OFFICIAL:

K. E. THIEBAUD
Colonel, USAF
Air Adjutant General

N. F. TWINING
Chief of Staff, United States Air Force

DISTRIBUTION:

S: X:
ONI, Department of the Navy 200
G-2, Department of the Army 10

* U. S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1954



Document N°2 / Analyse

AIR FORCE REGULATION (AFR) 200-2

(*DOCUMENTS INTERDITS* pp. 310 et suivantes.)

En dehors de son aspect historique, la première version de ce règlement intérieur à l'US Air Force date du 26 août 1953, de nombreux points importants apparaissent.

Il comprend dès le § 2.a. la définition précise de ce qu'est un Objet Volant Non Identifié aux yeux du législateur :

« ...tout objet en vol qui, par ses performances, ses caractéristiques aérodynamiques ou toute autre particularité inusuelle ne correspond à aucun type d'aéronef ou de missile connu, ou qui ne peut pas être positivement identifié à un objet familier. »

La nature des dits objets familiers est précisée. Il s'agit des « ballons, corps astronomiques, oiseaux etc. » Il est donc clair que les ovnis, UFO en anglais, ne sauraient être confondus avec de vagues phénomènes inconnus. Il s'agit bien d'objets en vol – si l'on préfère d'aéronefs ou de missiles – qui possèdent, entre autres, des caractéristiques aérodynamiques ! On est très loin des PAN !

Le § 6. intitulé “Recueil des données dans les Zones d'Identification” a toujours attiré l'attention de nos services. Il donne des détails sur un groupe chargé de la collecte des preuves matérielles, il s'agit du 4602^{ème} *Air Intelligence Service Squadron*. Son implantation et le détail des moyens mis à sa disposition valent une lecture attentive de ce passage.

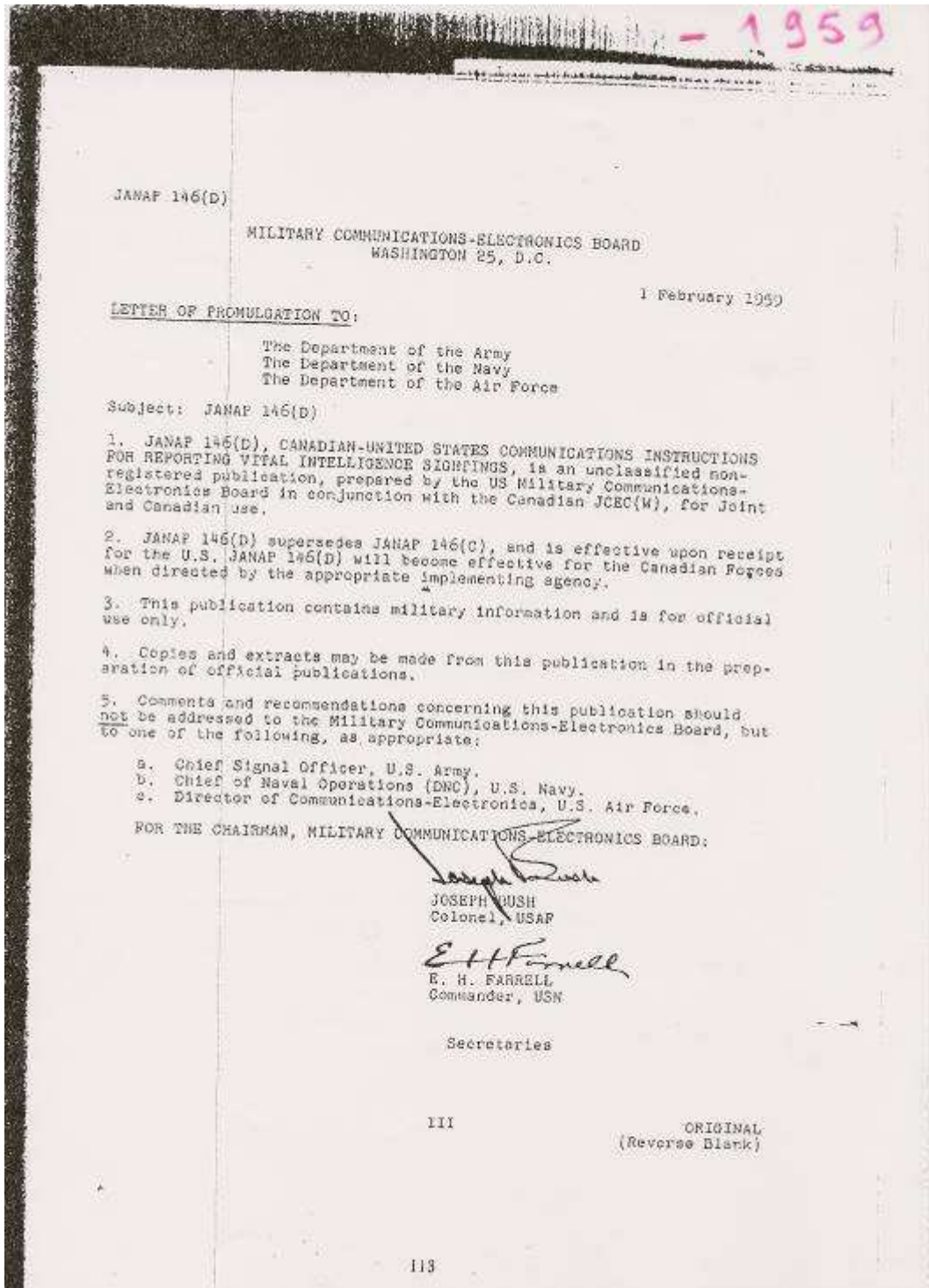
L'existence de preuves matérielles et les procédures pour leur transport sont dûment prévues au paragraphe 8.

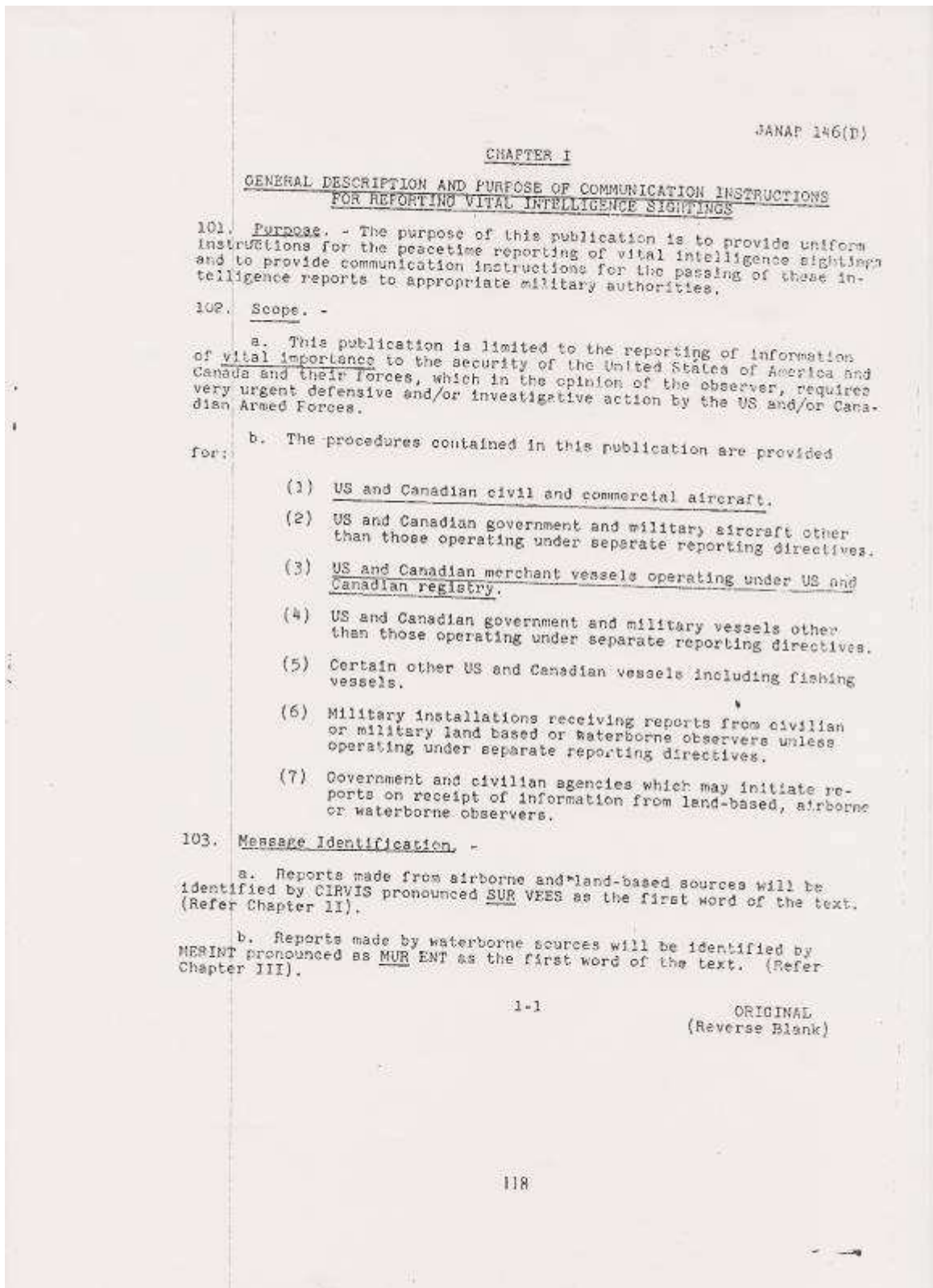
La censure totale des faits inexplicables est rappelée au paragraphe 9. Finalement, la version présentée, celle du 18 août 1954, est signée du général Twining, commandant en 1947 de l'Air Materiel Command et devenu depuis Chef d'état major de l'US Air Force.

▯▯▯▯▯▯



Document N°3 / Photocopie (partielle)





JANAP 146(D)

CHAPTER I

GENERAL DESCRIPTION AND PURPOSE OF COMMUNICATION INSTRUCTIONS FOR REPORTING VITAL INTELLIGENCE SIGHTINGS

101. Purpose. - The purpose of this publication is to provide uniform instructions for the peacetime reporting of vital intelligence sightings and to provide communication instructions for the passing of these intelligence reports to appropriate military authorities.

102. Scope. -

a. This publication is limited to the reporting of information of vital importance to the security of the United States of America and Canada and their forces, which in the opinion of the observer, requires very urgent defensive and/or investigative action by the US and/or Canadian Armed Forces.

b. The procedures contained in this publication are provided for:

- (1) US and Canadian civil and commercial aircraft.
- (2) US and Canadian government and military aircraft other than those operating under separate reporting directives.
- (3) US and Canadian merchant vessels operating under US and Canadian registry.
- (4) US and Canadian government and military vessels other than those operating under separate reporting directives.
- (5) Certain other US and Canadian vessels including fishing vessels.
- (6) Military installations receiving reports from civilian or military land based or waterborne observers unless operating under separate reporting directives.
- (7) Government and civilian agencies which may initiate reports on receipt of information from land-based, airborne or waterborne observers.

103. Message Identification. -

a. Reports made from airborne and land-based sources will be identified by CIRVIS pronounced SUR VEES as the first word of the text. (Refer Chapter II).

b. Reports made by waterborne sources will be identified by MERINT pronounced as MUR ENT as the first word of the text. (Refer Chapter III).

1-1

ORIGINAL
(Reverse Blank)



CHAPTER II
CIRVIS REPORTS
SECTION I - GENERAL

201. Information to be Reported and When to Report. -

a. Sightings within the scope of this chapter, as outlined in Article 102b(1), (2), (6) and (7), are to be reported as follows:

- (1) While airborne (except over foreign territory - see paragraph 210) and from land based observers. NOTE: Canada and the United States are not considered foreign territory for either country for the purposes of this publication.
 - (a) Hostile or unidentified single aircraft or formations of aircraft which appear to be directed against the United States or Canada or their forces.
 - (b) Missiles.
 - (c) Unidentified flying objects.
 - (d) Hostile or unidentified submarines.
 - (e) Hostile or unidentified group or groups of military surface vessels.
 - (f) Individual surface vessels, submarines, or aircraft of unconventional design, or engaged in suspicious activity or observed in a location or on a course which may be interpreted as constituting a threat to the United States, Canada or their forces.
 - (g) Any unexplained or unusual activity which may indicate a possible attack against or through Canada or the United States, including the presence of any unidentified or other suspicious ground parties in the Polar region or other remote or sparsely populated areas.
- (2) Upon landing.
 - (a) Reports which for any reason could not be transmitted while airborne.
 - (b) Unlisted airfields or facilities, weather stations, or air navigation aids.
 - (c) Post-landing reports.

2-1 ORIGINAL

119



Document N°3 / Analyse

JANAP 146-D

(*DOCUMENTS INTERDITS* pp. 318 et suivantes.)

Ce dernier document appartenant à l'ensemble des règlements ou des lois, présente plusieurs particularités qui le distinguent des deux premiers :

1. Il est international et s'applique aussi bien au Canada qu'aux États-Unis ;
2. Il s'applique aussi bien aux civils commandant un avion, en général non militaire, ou un navire de la marine marchande, qu'à tous les militaires chargés des mêmes fonctions sur des avions ou des navires appartenant aux armées des deux pays ;
3. Son texte n'est évidemment pas classifié puisque certains civils doivent s'y conformer, mais tous les éléments recueillis en application de cette loi deviennent ipso facto confidentiels, les lois sur le secret militaire du Canada ou des États-Unis s'appliquent avec toute leur rigueur. Aux États-Unis par exemple toute indiscretion est passible d'une amende de 10.000 \$ et de dix ans de prison (en 1953 !) ;
4. Les éléments justifiant de ce règlement concernent toute observation des catégories déjà connues d'objets volants exotiques : « aéronefs non identifiés, missiles, objets volants non identifiés, navires, sous-marins, ou aéronefs de conception non conventionnelle », et pour faire bonne mesure : « toute activité inusuelle ou inexplicable dans les régions polaires ! » ;
5. Toutes ces observations sont considérées comme « vitales » pour le renseignement militaire des deux pays.

La SECTION III de ce règlement (page 328) fait de JANAP 146 une annexe aux lois en vigueur réprimant l'espionnage.

Une organisation mondiale de collecte de ces informations est détaillée dans ce même texte.

▯▯▯▯▯▯



Document N°4/ Photocopie (partielle)

- 1946

TOP SECRET

ISSUED BY THE INTELLIGENCE DIVISION
OFFICE OF CHIEF OF NAVAL OPERATIONS
NAVY DEPARTMENT

INTELLIGENCE REPORT

Y
 Ya
 FN
 F2
 F4
 F4-1

Fiske
 0601
 (the carrier)
 ABG

N. N. I. 95-1946
 Series: 39-646 Monograph Index Guide No. 804-5900
 (Check for precedence, previous related report, etc., if applicable)

From: Naval Attache at Paris, France Date: 13 Aug 1946
 (To correspond with SUBJECT given below. See O. N. I. Index Guide. Make separate report for each issue filed.)

Source: Official Evaluation: E-C
 (Type, grade, source, observation, collection, press, circulation, etc.) (Date, grade, etc.)

Subject: RUSSIA; GUIDED MISSILES
 (Marked reported only) (Date, title, etc.) (Date, title, etc.) (Date, title, etc.)

(Include title, date, content, character of report, covering, substance, activity stated; include important facts, names, places, dates, etc.)

Report on Guided Missiles sent from Soviet Controlled Territories over Scandinavian Territories.

Enclosure (a): Map of Itineraries.

The following official French report disseminated to the French President, the Chiefs of the General Staffs of the Army, the Navy, the Air Force, the top officials at the General Staff of National Defense and the Committee for Scientific Coordination which is based on reports made by the French Military Attaches in Scandinavian countries and from press and radio sources is forwarded as of interest.

As early as the end of the month of May 1946, first apparitions 23 May 1946, the Swedish and Finnish press were mentioning luminous phenomena observed mainly at sundown in the skies of those countries and the highly controverted question was to know whether they were meteors or jet propelled projectiles.

Swedish opinion was fairly reserved on the question whereas in Finland, at the end of June, the opinion prevailed that they were meteors whose presence in the Finnish skies was nothing extraordinary at this time of the year (this was the opinion in particular of professors of the astronomical observatories, the Geodetic Institute and the Meteorological Institute of Helsinki).

Since that time, faced with the result of numerous observations made, and in particular those of 9 and 10 July (more than 250 in Sweden, a number which appears quite high and which must include engines counted several times) it is impossible to doubt that they are projectiles. The Swedish and Finnish staffs are now absolutely convinced; the certain proof which would constitute an almost intact projectile has nevertheless not yet been found. Indeed, there are relatively few falls in Scandinavian territory and the machines are evidently self-destructing (none, certainly, have caused any damage in Scandinavian territory).

DISTRIBUTION: ONI; COMNAVEP; COMUS (NAVAL ADVISOR); MA, PARIS
 ATTN: MAJOR SHARKEY AND COL. VALENTINE
 ALUSNA SWEDEN; ALUSNA NORWAY

DP-32

**Document N°4/ Traduction****TOP SECRET**

De l'Attaché naval, Paris, France
Source Officielle
Sujet RUSSIE / MISSILES TÉLÉGUIDÉS

Date 13 août 1946
Evaluation H-O

Rapport sur les missiles téléguidés envoyés depuis
les territoires contrôlés par les Soviétiques au dessus
des territoires Scandinaves

Pièce jointe (a) : Carte des itinéraires

Le rapport officiel français qui suit, distribué au Président français, aux Chefs d'État-major de l'Armée, de la Marine et de l'Armée de l'Air, aux plus hauts fonctionnaires de l'État-major Général de la Défense Nationale et au Comité pour la Coordination Scientifique, est fondé sur des rapports rédigés par les Attachés militaires français (en poste) dans les pays scandinaves et sur des sources appartenant à la Presse et à la Radio. Il est transmis car il présente un intérêt (certain).

« Dès la fin du mois de mai 1946, premières apparitions le 23 mai 1946, les organes de presse suédois et finlandais mentionnaient des phénomènes lumineux dans le ciel de ces pays et la question hautement controversée était de savoir s'il s'agissait de météores ou des projectiles propulsés par réaction. »

« La Suède était plutôt réservée sur cette question tandis qu'en Finlande, à la fin du mois de Juin, l'opinion prévalente était qu'il s'agissait de météores dont la présence dans le ciel finlandais n'avait rien d'exceptionnel à cette période de l'année (c'était en particulier l'opinion, des professeurs des observatoires astronomiques, de l'Institut Géodésique et de l'Institut Météorologique d'Helsinki). »

« Depuis cette période, confronté à de nombreuses observations et en particulier à celles des 9 et 10 juillet (plus de 250 en Suède, un nombre qui peut paraître élevé mais qui peut inclure les mêmes engins observés plusieurs fois), il est impossible de douter qu'il s'agit bien de projectiles. Les états-majors suédois et finlandais en sont absolument convaincus ; la preuve certaine que constituerait un projectile presque intact n'a cependant pas encore été obtenue. De fait, il y a relativement peu de chutes sur le territoire scandinave et les machines, de toute évidence, s'autodétruisent (aucune, en tout cas, n'a causé le moindre dommage sur le territoire scandinave). »

Distribution effectuée par la source : ONI : COMNAVEU : OMGUS (Conseiller naval) : MA PARIS*, à l'attention de MAJOR SHARKLEY ET COLONEL VALENTINE : ALUSNA SUÈDE : ALUSNA NORVÈGE.

*Attaché militaire Paris

TOP SECRET

13 août 1946

NA PARIS

804-5900

H-O

page deux

« Les quelques machines qui ont explosé en vol (un total de dix environ en Suède le 23 juillet 1946) ou qui se sont écrasées au sol, environ douze pour l'ensemble des pays scandinaves, (deux seulement en Suède les 9 et 10 juillet pour 250 survols) ont laissé comme trace un produit ressemblant à du mâchefer, dont la composition n'a pas encore été déterminée. On pense aussi que des débris de papier millimétré et du film ont été découverts, ce qui permet de croire à l'existence d'appareils d'enregistrement. »

« Dans l'état actuel des informations assez contradictoires qui ont été recueillies à ce jour, il semblerait que :

Un bon nombre de ces projectiles soient du type V-1 en forme de torpille avec deux petites ailes (d'une envergure de 2,5 à 3 mètres) et un système de propulsion par réaction (qui permet toutes les deux secondes l'émission d'un jet de flammes d'environ trente mètres, dix ayant été vus d'une couleur bleu vert. Un témoin déclare que la portion antérieure brille comme du feu, ce qui sans aucun doute se produit à l'ouverture des volets du pulso-réacteur). Les altitudes de vol varient considérablement, mais certains passages ont été observés à très basse altitude (30 à 400 mètres). La vitesse est subsonique (à peu près celle d'un avion de chasse, d'après l'un des témoins).

Il existait cependant sans aucun doute un ou plusieurs autres types de machines caractérisées par :

— Une vitesse supersonique (une évaluation officieuse de l'état-major de l'Armée de l'Air finlandaise fait état de 2.800 km/heure).

— Des passages à très haute altitude. Bien que certaines descriptions évoquent les V-2 (traînée, sifflement, apparence de météore), un rapport mentionne un engin ressemblant à un "énorme cigare", il n'existe aucune raison de croire à une identification complète (assimilation totale) avec les V-2 allemands classiques. (En effet, il existe des rapports mentionnant des trajectoires horizontales effectuées à des altitudes sous stratosphériques).

« Les différentes observations réalisées permettent à ce jour de déterminer des trajectoires ou itinéraires dominants. »

« Il existe un courant Est-ouest. Il comprend un certain nombre (très peu) de projectiles observés en juin ou en juillet à haute altitude et à des vitesses supersoniques, dans le sud de la Finlande, en Suède (région de Stockholm) et en Norvège (région d'Oslo). »

« Il est possible que ces projectiles se perdent dans la mer du Nord car des fusées ont été observées à Stavanger. »

« Mais la majorité de ces projectiles, en particulier ceux des 9 et 10 juillet ont suivi un itinéraire complexe, comprenant des changements de direction (parfois observés depuis le sol), croisant le sud de la Suède dans une direction Sud-Nord, passant au nord de Stockholm et des îles Åland et survolant la partie sud-ouest de la Finlande en arrivant du sud, de la région d'Helsinki. C'est sur cet itinéraire qu'ont été identifiés tous les engins du type V-1. »

« Depuis le 10 juillet, cet itinéraire s'est déplacé vers le nord de la Suède dans une direction Sud-Ouest-Nord-Est. Il sort toujours de Finlande vers Helsinki. Ainsi, tous les engins semblent provenir du territoire soviétique et en particulier de Peenemünde qui semble de ce fait avoir retrouvé une activité. »



« En fonction de leurs situations politiques respectives, les pays concernés ont eu des réactions différentes. »

« En Suède, toutes les méthodes d'investigation ont été utilisées et des fonds ont été demandés afin d'organiser la collecte du renseignement ; il a été demandé à la population de rapporter aux autorités tout phénomène observé. »

« En Finlande, dès que la population a été convaincue que des projectiles étaient impliqués, la recherche d'information a été interrompue et récemment, il a été demandé à la presse d'éviter de trop parler de ces questions. »

« Dans ces deux pays cependant, les autorités semblent, pour le moment, vouloir minimiser cette affaire. »

« En tout état de cause, sur ce sujet, la censure a été imposée en Suède le 26 juillet. »

« Le public scandinave se perd en conjecture quant à ce qui a pu pousser les Soviétiques à poursuivre leurs expériences au dessus des pays voisins. Est ce pour des raisons techniques pratiques liées à leur utilisation de bases allemandes existantes, ou pour une facilité d'observation ? Ou bien est ce une réponse aux expériences de Bikini ? (il peut être noté que le 9 juillet, le jour de l'apparition en masse des engins, l'escadre américaine de l'amiral Hewitt entrait dans la mer Baltique pour visiter Stockholm.) »

En conclusion, il semble désormais possible d'affirmer que la Suède et la Finlande ont bien été survolées par des projectiles dont les itinéraires sont assez bien connus et dont l'autonomie dépassait de toute évidence celles d'un V-1 ou V-2 classiques (environ 300 à 350 kilomètres. L'itinéraire Leningrad Stavanger représente 1 400 kilomètres, celui de Pennemünde – Aaland – Helsinki représente 1 200 kilomètres. L'itinéraire Pennemünde – Bodø – Helsinki représente 1 900 kilomètres. Mais toute autre conclusion sur le plan *illisible* ou politique serait prématurée.

Préparé par Lt. Cmdr. C.A. ROCHELEAU,
signature

Diffusée par Captain R.H. HILLENKOETER²
signature

² L'année suivante, le Captain R.H. HILLENKOETER, promu au grade de contre amiral devenait le premier directeur de la CIA du 1-05-1947 au 7-10-1950.



Document N°4 / Analyse

Ce document appartient bien à la catégorie B puisqu'il reprend un rapport de synthèse français destiné aux plus hautes autorités de notre pays, (cf. § 1)

Il attribue aux russes la paternité des survols (cf. le titre du document), ce qui est évidemment une erreur. En effet on sait aujourd'hui que l'Union Soviétique, en 1946, ne possédait aucune technique aéronautique révolutionnaire, même si elle avait effectivement récupéré à Pennemünde l'ensemble des armes secrètes allemandes. Aucune parmi celles-ci ne permettait de faire voler des fusées sans ailes sur de longs itinéraires, ou d'atteindre 2 800 km/h à relativement basse altitude.

En 1946 la Russie était exsangue et bien incapable des prouesses aéronautiques observées.

Il ne s'agit évidemment pas d'engins ou de missiles américains pour plusieurs raisons :

- en 1946 les États-Unis découvraient tout juste les turboréacteurs ;
- leur maîtrise des fusées allait se développer un peu plus tard avec Werner von Braun ;
- ils ne possédaient à cette époque aucun mode de propulsion exotique.

L'identification de certains des missiles observés avec des V-1 indique surtout, de la part de nos attachés militaires, une méconnaissance du mode de propulsion par pulso-réacteur. Les volets de ce type de moteur, très bruyant, s'ouvrent et se ferment plusieurs fois par seconde. Ils ne projettent pas des jets de flamme de 30 mètres toutes les deux secondes !

Comme noté dans le document, la coïncidence avec l'arrivée de l'escadre américaine qui vient de participer à l'opération Crossbow à Bikini n'est peut être pas accidentelle.

Les itinéraires observés et des passages à basse altitude sont en effet compatibles avec une recherche de radioactivité. Recherche infructueuse puisque l'essentiel de l'industrie nucléaire américaine se trouve au Nouveau Mexique.

Les généraux Doolittle et David Sarnhoff viennent des États-Unis pour étudier ces survols avec le colonel Kempf, directeur du renseignement suédois.

Au moins une conclusion s'impose, avec le recul du temps :

La vague d'observations de missiles et d'engin inconnus, au dessus de la Scandinavie en 1946, appartient bien à l'ensemble que nous étudions.



**Document N°5 / Traduction**

ANNEXE R du rapport Condon

(COPIE)

23 septembre 1947

SUJET : Opinion de l'Air Matériel Command concernant les "Disques Volants"

À: Général commandant les *Army Air Forces*
Washington 25, D. C.

À L'ATTENTION : Général de Brigade Georges Schulgen AC / AS-2

1. Comme demandé par AC / AS-2 vous trouverez ci-dessous l'opinion officielle de ce Commandement concernant les dits "Disques Volants". Cette opinion est fondée sur des rapports d'interrogatoires fournis par AC / AS-2 et des études préliminaires réalisées par du personnel de T-2 et du Laboratoire d'Aéronautique, Division de l'Ingénierie T-3. Nous sommes arrivés à cette opinion au cours d'une conférence qui réunissait du personnel de l'*Air Institute of Technology*, du Renseignement T-2, du bureau du Chef de la Division de l'Ingénierie, et des laboratoires Cellule, Propulsion et Hélices de l'*Engineering Division* T-3.

2. Nous considérons que :

a. Le phénomène rapporté est une chose réelle, non fictive ou résultant de visions.

b. Il existe des objets dont la forme approximative est probablement celle d'un disque, d'une dimension appréciable telle qu'ils apparaissent aussi grand que des avions de fabrication humaine.

c. Il existe la possibilité que certains des incidents aient pu être produits par des phénomènes naturels tels que des météores.

d. Les caractéristiques opérationnelles décrites, telles que des taux de montée extrêmes, une grande maniabilité (particulièrement en roulis), des actions qui doivent être considérées comme évasives quand ils sont pris en chasse par des avions alliés ou des radars, accèdent la possibilité que certains de ces objets soient contrôlés, manuellement, automatiquement ou à distance.

e. Les descriptions communes apparentes de ces objets sont comme suit :

- (1) Surface métallique ou réfléchissant la lumière
- (2) Absence de traînée d'échappement sauf dans un petit nombre de cas où les objets opéraient, semble-t-il, sous des conditions de hautes performances.
- (3) Forme circulaire ou elliptique, fond plat et partie supérieure en forme de dôme.
- (4) Plusieurs rapports de vols en formation bien tenue variant de trois à neuf objets.



- (5) Normalement aucun bruit associé sauf dans trois cas où un grondement sourd fut remarqué.
- (6) Les vitesses de vol en croisière dépassent généralement les 300 nœuds (555km/h).

f. Dans l'état actuel de nos connaissances aux États-Unis, il serait possible – à condition d'entreprendre un développement (technologique) poussé – de construire un aéronef piloté qui aurait la description générale de l'objet décrit au paragraphe e- ci-dessus et serait capable de parcourir 7000 miles (10.000km) à des vitesses subsoniques.

g. Tout développement dans ce pays suivant le programme indiqué serait extrêmement coûteux, prendrait un temps très long et obérerait très lourdement les programmes en cours. De ce fait, si ordonné, il devrait être financé indépendamment des projets existants.

h. Ce qui suit devrait être envisagé attentivement :

- (1) La possibilité que ces objets soient d'origine américaine — le produit de quelque projet à haut niveau de classification non connu de AC / AS-2 ou de ce commandement.
- (2) L'absence de preuves matérielles, sous la forme de débris recueillis après un crash, qui prouverait indéniablement l'existence de ces objets.
- (3) La possibilité qu'une nation étrangère quelconque possède une forme de propulsion, peut être nucléaire, qui dépasserait notre compréhension actuelle.

3. Il est recommandé que :

a. Le quartier général de la Force Aérienne de l'Armée publie une directive assignant une priorité, une classification de sécurité et un nom de code pour une étude détaillée de ce sujet qui comprendrait la préparation de dossiers complets contenant tous les éléments disponibles et pertinents qui seraient mis à la disposition de l'Armée, de la Marine, de la Commission pour l'Énergie Atomique, du *Joint Research and Development Board*, du Groupe des Conseillers Scientifiques de l'Air Force, de la NACA et des projets RAND et NEPA, pour commentaires et recommandations, un rapport préliminaire devant être renvoyé dans les 15 jours suivant la réception des informations et suivi par la suite d'un rapport détaillé tous les 30 jours au fur et à mesure que l'investigation se poursuivra. Un échange complet d'informations devrait être effectué.

4. Dans l'attente de directives spécifiques l'*Air Materiel Command* poursuivra son investigation avec ses ressources actuelles afin de définir avec plus de précision la nature exacte du phénomène. Des Éléments Essentiels d'Information Détaillés seront immédiatement formulés par la voie hiérarchique.

N. F. TWINING
Lieutenant Général, USA
Commandant



Document N°5 / Analyse

Ce document est apparu pour la première fois en annexe **R** du rapport Condon, publié à la fin de 1968, version publique disponible au début de 1969. Daté du 23 septembre 1947, il résulte d'études secrètes poursuivies par l'*Air Materiel Command* sur la base de Wright Patterson, Dayton (Ohio), pendant l'été de cette même année.

La participation des instances citées au § 1. – elles représentent le *nec plus ultra* de la recherche aéronautique aux USA – suggère que des composantes matérielles avaient bien été étudiées. A priori, l'*Air Institute of Technology* et ses annexes citées dans le texte n'avaient, en effet, aucune compétence particulière pour analyser de simples rapports d'observation. D'autres éléments du texte renforcent cette supposition.

Dans le paragraphe 2. b., la formule : « ... d'une dimension ... telle qu'ils apparaissent aussi grand que des avions de fabrication humaine. » suggère fortement que le rédacteur est bien convaincu qu'il ne s'agit *pas* d'engins de fabrication humaine.

Les aéronefs décrits dans les paragraphes 2.a. à 2.e. appartiennent tous, apparemment, à la même catégorie de disques volants, qui fut observée par de nombreux témoins aux USA pendant tout l'été 1947. Il est clair que certains de ces engins avaient été vus de près, sans doute au cours de combats tournoyants avec des avions de chasse US. ou de tentatives d'interception.

Les § 2.f. et 2.g. ne sont de toute évidence que de la poudre aux yeux, destinés à rassurer les législateurs. La propulsion à elle seule aurait posé des problèmes insolubles en 1947 !

Le § 2.h. (1) est un peu du même ordre. Il est bien improbable que les USA aient pu posséder un programme de recherche secret, développé à l'insu de l'*Air Materiel Command*.

Le § 2.h. (2) est un mensonge pur et simple ; en effet, il n'est nul besoin de posséder des éléments matériels pour établir la réalité d'un avion nouveau et même connaître ses performances en détail. En 1952 l'USAF connaissait fort bien le MIG 15, auquel les Sabres américains étaient confrontés journallement en Corée, alors qu'ils n'en possédaient pas le moindre exemplaire. Cette approximation masque peut être une autre contre vérité : “*The lack of physical evidence...*” c'est-à-dire “L'absence de preuves matérielles...”

Quoi qu'il en soit, le § 3.a. dénote chez son rédacteur une anxiété qui touche à la panique. Déranger les instances citées, dont la Commission pour l'Énergie Atomique et le *Joint Research and Development Board*, exiger de ces organismes une évaluation sous les quinze jours, puis un rapport mensuel est tout simplement inouï. On voit mal ce qui pourrait justifier une telle exigence, ... sinon une invasion incontrôlable venue d'Ailleurs, dont l'AMC aurait détenu, contrairement à ses affirmations, la preuve matérielle absolue.

Le document de synthèse que nous venons d'étudier ne possède pas un niveau de classification très élevé. SECRET permettait en effet l'accès libre de tout officier à ce type d'information, sans qu'il existe un besoin particulier d'en savoir. Il était donc normal d'éliminer de ce document les conclusions les plus dérangeantes.

Le paragraphe final précise que le haut état-major, quant à lui, allait recevoir des *Detailed Essential Elements of Information*, c'est à dire des “**Éléments Essentiels Détaillés d'Information** sur ce sujet.” Ces derniers n'ont jamais été divulgués.

**Document N°6 / Analyse** (Cf. *Documents Interdits* pp. 63-65)**Résumé des observations de phénomènes aériens
Sur les zones du Nouveau Mexique
De décembre 1948 à mai 1950**

Étude commandée par l'*Office of Special Investigations* de l'US Air Force au directeur de l'Institut des météorites à l'Université du Nouveau Mexique, le Docteur Lincoln LaPaz. Les titres de ce spécialiste sont rappelés pages 54 à 55.

209 observations de manifestations lumineuses et d'engins volants inconnus se concentrent au dessus de cinq zones stratégiques ultra secrètes :

1. Les installations du Manhattan Project à Los Alamos 29,4 % des observations
2. La base aérienne de Kirtland près d'Albuquerque (NM). Dans son installation de Sandia les ogives nucléaires sont assemblées18,7 % des observations
3. La zone de Fort Hood près de la ville de Killeen (Texas) où sont entreposées les bombes atomiques et les ogives assemblées à Sandia.15,3 % des observations
4. Le polygone de tir de White Sands, près de la ville d'Alamogordo (NM). Il comprend Trinity Site où les deux premières bombes atomiques avaient explosé en 1945 et la base aérienne ultra secrète de Holloman.9,6 % des observations
5. La base aérienne de Roswell (NM) qui abrite à cette époque la seule escadre de bombardement atomique au monde.1,4 % des observations

Pour un total de 74,4 %, le reste des 209 observations se situant dans la même région, vaste et semi désertique.

Les conclusions de Lincoln LaPaz sont que les phénomènes observés, dont la majorité ressemble à des météores lumineux de couleur verte, ne peuvent pas être de véritables météorites pour plusieurs raisons qu'il détaille. Son hypothèse personnelle est surprenante : selon lui il pourrait s'agir d'engins construits par les américains afin de *protéger* leurs bases atomiques ! (*si non e vero e ben trovato* !)

Puisque cette hypothèse est inexacte, nous devons conclure que les manifestations bien visibles qui se déroulaient au dessus des zones sensibles citées ci-dessus devaient appartenir à l'ensemble que nous étudions. Elles dénotent sans doute, de la part de ceux qui mettaient en œuvre ces incursions, un vif intérêt pour les activités américaines dans le domaine nucléaire.

Le résultat de ces très nombreux survols était prévisible : la panique des spécialistes et de nombreuses réunions des instances locales du contre-espionnage, du renseignement et de la sécurité. Ces réunions sont très bien documentées grâce à des documents déclassifiés par le FBI dont nous allons étudier un exemple.

La liste des personnes impliquées dans les applications militaires de l'atome est facile à reconstituer en lisant celle des destinataires du rapport LaPaz.





Document N°7 / Photocopie

- 1949

Office Memorandum • UNITED STATES GOVERNMENT

TO : DIRECTOR, FBI

FROM : SAC, SAN ANTONIO

SUBJECT: PROTECTION OF VITAL INSTALLATIONS
BUREAU FILE # 65-53300

January 31, 1949
DATE:

*declassified
2010
8/31/77
JH*

~~CONFIDENTIAL~~

At recent Weekly Intelligence Conferences of G-2, ONI, OSI, and F.S.I., in the Fourth Army Area, Officers of G-2, Fourth Army have discussed the matter of "Unidentified Aircraft" or "Unidentified Aerial Phenomena" otherwise known as "Flying Discs", "Flying Saucers", and "Balls of Fire". This matter is considered top secret by Intelligence Officers of both the Army and the Air Forces.

It is well known that there have been during the past two years reports from the various parts of the country of the sighting of unidentified aerial objects which have been called in newspaper parlance "flying discs" and "flying saucers". The first such sightings were reported from Sweden, and it was thought that the objects, the nature of which was unknown, might have originated in Russia.

In July 1948 an unidentified aircraft was "seen" by an Eastern Airlines pilot and Co-Pilot and one or more passengers of the Eastern Airlines plane over Montgomery, Alabama. This aircraft was reported to be of an unconventional type without wings and resembled generally a "rocket ship" of the type depicted in comic strips. It was reported to have had windows; to have been larger than the Eastern Airlines plane, and to have been traveling at an estimated speed of 2700 miles an hour. It appeared out of a thunderhead ahead of the Eastern Airlines plane and immediately disappeared in another cloud narrowly missing a collision with the Eastern Airlines plane. No sound or air disturbance was noted in connection with this appearance.

During the past two months various sightings of unexplained phenomena have been reported in the vicinity of the A.E.C. Installation at Los Alamos, New Mexico, where these phenomena now appear to be concentrated. During December 1948 on the 5th, 6th, 7th, 8th, 11th, 13, 14th, 20th and 23rd sightings of unexplained phenomena were made near Los Alamos by Special Agents of the Office of Special Investigation; Airline Pilots; Military Pilots, Los Alamos Security Inspectors, and private citizens. On January 6, 1949, another similar object was sighted in the same area.

67c [redacted] a Meteorologist of some note, has been generally in charge of the observations near Los Alamos, attempting to learn characteristics of the unexplained phenomenon.

Up to this time little concrete information has been obtained.

JZJ:md
S. 100-7545
cc: El Paso (2)
Dallas (2)
Houston (2)

Little Rock (2)
Oklahoma City (2)

RECORDED - 62
F B I
43 MAR 16 1949

157

CONFIDENTIAL FILED IN



DIRECTOR, FBI

1/31/49

There have been day time sightings which are tentatively considered to possibly resemble the exhaust of some type of jet propelled object. Night-time sightings have taken the form of lights usually described as brilliant green, similar to a green traffic signal or green neon light. Some reports indicated that the light began and ended with a red or orange flash. Other reports have given the color as red, white, blue-white, and yellowish green. Trailing lights sometimes observed are said to be red. The spectrum analysis of one light indicates that it may be a copper compound of the type known to be used in rocket experiments and which completely disintegrates upon explosion, leaving no debris. It is noted that no debris has ever been known to be located anywhere resulting from the unexplained phenomena.

Recent observations have indicated that the unidentified phenomena travel at a rate of speed estimated at a minimum of three miles per second and a maximum of twelve miles per second, or a mean calculated speed of seven and one-half miles a second, or 27,000 miles an hour. Their reported course indicates that they travel on an East - West line with probability that they approach from the Northern quadrant, which would be the last stage of the great circle route if they originated in Russia. When observed they seem to be in level flight at a height of six to ten miles and thus traveling on a tangent to the earth's surface. They occasionally dip at the end of the path and on two occasions a definite vertical change in path was indicated. These phenomena have not been known to have been sighted, however, at any intermediate point between Russia and Los Alamos, but only at the end of the flight toward the apparent "target", namely, Los Alamos. !!!

In every case but one the shape of the objects has been reported as round in a point of light with a definite area to the light's source. One report gives a diamond shape; another indicates that trailing lights are elongated. The size is usually compared to one-fourth the diameter of the full moon, and they have also been compared in size to a basketball with trailing lights the size of a baseball.

On no occasion has sound been associated directly with the phenomena, but unexplained-sounds have been reported from Los Alamos. On two occasions reports have been received of the sighting of multiple units.

Six nine scientific reasons are stated to exist which indicated that the phenomena observed are not due to meteorites. The only conclusions reached thus far are that they are either hitherto unobserved natural phenomena or that they are man made. No scientific experiments are known to exist in this country which could give rise to such phenomena.

**Document N°7 / Traduction****Office Memorandum . GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS**

À : Directeur du FBI DATE : 31 janvier 1949
DE : Agent en charge de San Antonio sud-ouest
SUJET : PROTECTION DES INSTALLATIONS VITALES
DOSSIER DU FBI # 65-58300

CONFIDENTIEL

Au cours d'une récente Conférence Hebdomadaire sur le renseignement du G-2 (Armée de terre), de l'*Office of Naval Intelligence* (Marine), l'*Office of Special Investigations* (US Air Force) et du FBI dans la région de la Quatrième Armée, des officiers du G-2 de la Quatrième Armée ont entamé une discussion portant sur les "aéronefs non identifiés" ou "phénomènes aériens non identifiés" connus aussi sous les noms de "disques volants", "soucoupes volantes" ou "boules de feu". Ce sujet est considéré comme étant top secret par les officiers de l'Armée de Terre et de l'Air Force.

Il est bien connu qu'il y a eu, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, des rapports d'observation d'objets aériens provenant de différentes régions de ce pays. Ils furent nommés par la presse "disques volants" et "soucoupes volantes". Les premiers rapports de telles observations provenaient de Suède et l'on pensait que ces objets, dont la nature était inconnue, auraient pu avoir la Russie pour origine.

En juillet 1948, un aéronef non identifié a été vu par le pilote, le co-pilote et un passager d'un avion d'Eastern Airlines au dessus de Montgomery, Alabama. L'aéronef fut décrit comme étant d'un type non conventionnel, sans ailes et ressemblant à un avion fusée du genre de ceux des bandes dessinées. Il avait été décrit comme possédant des hublots ; comme ayant une taille supérieure à l'avion des Eastern Airlines, et il se déplaçait à une vitesse estimée de 2700 milles à l'heure (3400 km/h). Sortant d'un nuage d'orage il était apparu devant l'avion d'Eastern Airlines et avait disparu dans un autre nuage évitant de justesse une collision avec l'avion de ligne. Aucun bruit ni aucune turbulence n'avait accompagné cette apparition.

Pendant les deux derniers mois, des observations de phénomènes inexplicables ont été rapportés dans le voisinage de l'installation de la Commission de l'Énergie Atomique de Los Alamos, Nouveau Mexique, où ces phénomènes semblent actuellement se concentrer. Pendant le mois de décembre 1948, les 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 20, et 28 des observations de phénomènes inexplicables ont été faites près de Los Alamos par des agents spéciaux de l'*Office of Special Investigations* ; des pilotes de ligne ; des pilotes militaires ; des inspecteurs de la sécurité de Los Alamos, et des civils. Le 6 janvier 1949, un autre objet similaire fut observé dans la même zone.

██████████ un météorologiste³ de quelque renom, a été généralement en charge des observations réalisées près de Los Alamos et a tenté d'étudier les caractéristiques de ces phénomènes inexplicables.

³Le nom caviardé est évidemment celui de Lincoln LaPaz, spécialiste des météores et non pas météorologiste !



A cette date, peu d'informations concrètes ont été obtenues.

DIRECTEUR, FBI

1 / 31 / 49

Certaines observations diurnes ont été considérées, sous réserve, comme pouvant ressembler à une sorte d'échappement d'un objet propulsé par réaction. Les observations nocturnes ont pris la forme de lumières décrites comme étant d'un vert lumineux, similaire à un feu de signalisation de cette couleur ou à un éclairage au néon vert. D'autres rapports ont mentionné que les observations commençaient et finissaient par un flash de couleur rouge ou orangée. L'analyse spectrale d'une des lumières indique la possibilité d'un composé d'un sel de cuivre d'un type utilisé dans certaines expériences sur les fusées, qui se désagrège complètement au moment de l'explosion et ne laisse aucun résidu. Il est noté qu'aucun débris n'a pu être localisé où que ce soit comme résultant des phénomènes inexplicables.

Des observations récentes ont précisé que le phénomène non identifié se déplace à une vitesse estimée minimum de trois milles par seconde (plus de 4km/seconde) et un maximum de douze milles par seconde (près de 17 km/seconde soit près d'une fois et demi la vitesse de libération), soit une vitesse moyenne de sept milles et demi par seconde (10,5 km/seconde soit très proche de la vitesse de libération). Leurs routes observées indiquent des déplacements d'est en ouest avec la probabilité qu'ils arrivent par le quadrant septentrional qui serait la dernière portion d'un grand cercle dont l'origine se situerait en Russie. Les observations semblent indiquer qu'ils se déplacent suivant des trajectoires horizontales à des altitudes de six à dix milles (de 8.000 à 13.000 mètres) et de ce fait à distance constante de la surface de la terre. Il y a parfois une brusque diminution d'altitude à la fin de la trajectoire et, en deux occasions, un changement vertical d'altitude fut indiqué. Cependant, ces phénomènes n'ont jamais, à notre connaissance, été décelés à un point intermédiaire quelconque entre la Russie et Los Alamos, mais seulement à la fin de leur vol vers leur cible apparente : Los Alamos.

Dans tous les cas sauf un, la forme de ces objets est décrite comme étant ronde, sous la forme d'un point lumineux ayant une surface notable. Un rapport parle d'une forme de diamant ; un autre indique la présence de lumières allongées qui suivent la première. Le diamètre apparent est comparé au quart de la pleine Lune et ils ont aussi été comparés à un ballon de basket suivi par des balles de base ball.

Aucun bruit n'a jamais été associé directement à ce phénomène, mais des bruits inexplicables ont été rapportés en provenance de Los Alamos. En deux occasions des rapports ont mentionné l'observation d'une multitude d'objets (lumineux).

Neuf raisons scientifiques ont été avancées pour prouver que les phénomènes observés ne sont pas provoqués par des météorites. Les seules conclusions tirées à cette date sont qu'il pourrait s'agir de phénomènes naturels jamais observés à ce jour ou bien d'engins manufacturés. Il n'existe aucune expérience scientifique connue dans ce pays qui pourrait provoquer de tels phénomènes.



Document N°7 / Analyse

Ce document confirme l'inquiétude causée – dans les milieux du renseignement et de la défense – par les survols de Los Alamos, où les installations du Manhattan Project étaient survolées par des phénomènes qui ne pouvaient pas être naturels. Ces survols, qui allaient être suivis de ceux de toutes les autres installations nucléaires, sont détaillés aux § 4 et 5.

Les § 6 et 7 permettent une évaluation relativement précise de la dimension des boules lumineuses qui passaient dans le ciel ; en effet, la comparaison avec la pleine Lune, $\frac{1}{4}$ de son diamètre apparent soit le $\frac{1}{4}$ d'un demi degré est précise et nous donne immédiatement celui des objets, soit un huitième de degré. Comme $\text{tg } 6^\circ = 0,105$ la tangente du diamètre apparent est donc :

$\text{tg } \alpha = 0,105 / 48$ Le diamètre de l'objet est tel que $x / \text{dist.} = \text{tg } \alpha$ et $x = \text{tg } \alpha \times \text{distance}$

donc, à 8.000m $x = \frac{0,105 \times 8000}{48} \approx 17$ mètres

et à 13.000m $x \approx 28$ mètres

$$\underline{17\text{m} < x < 28\text{m}}$$

De plus, si les observations n'ont pas été réalisées à la verticale de l'observateur, les distances sont supérieures aux altitudes. Par exemple sous un angle de 45° , elles sont $\sqrt{2}$ fois plus grandes, ce qui donne près de 40 mètres pour le diamètre maximum des lumières observées. Si ces engins avaient été des météorites, elles auraient causé des perturbations importantes en frappant le sol et auraient laissé à chaque fois des traces indélébiles... ce qui n'a jamais été le cas.

Par ailleurs, les lumières principales sont parfois suivies d'autres plus petites, comparées à des balles de baseball si les plus grandes sont de ballons de basket. La dimension de ces dernières est donc d'environ $\frac{1}{4}$ des premières, soit comprises entre 4 et 10 mètres de diamètre. L'ensemble se déplace à des vitesses hallucinantes, égales ou supérieures à 4 km/sec. Et à des altitudes moyennes de celles des avions de ligne actuels. Trop lents pour être des météorites et beaucoup trop rapides pour ne pas brûler en quelques secondes même s'ils étaient construits en acier inox.

Il reste possible qu'une partie de ces engins n'aient été que des sortes d'hologrammes, destinés à inquiéter les autorités américaines sans pour autant prendre de risque. Il reste que nul ne savait, surtout vers 1949, fabriquer ce genre d'images !

Au dernier paragraphe, les neuf "raisons scientifiques" sont en effet détaillées dans le rapport LaPaz. Venant d'un spécialiste des météorites, elles sont évidemment convaincantes, d'autant que certaines observations retenues par l'O. S. I. s'étaient déroulées à basse altitude et devant des dizaines de témoins.





Commission 3AF-PAN

mai 2009

Document N°8 / Traduction

Office Memorandum . GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

À : Directeur du FBI DATE : 22 mars 1949
DE : SAC, SAN ANTONIO
SUJET : PROTECTION DES INSTALLATIONS VITALES
DOSSIER DU FBI # 65-58300

CONFIDENTIEL

Référence à la lettre envoyée de San Antonio au Directeur le 31 janvier 1949, qui résumait une discussion au cours d'une récente conférence hebdomadaire sur le renseignement du G-2, de l'ONI et du FBI dans la Quatrième Région Militaire et concernant les "Aéronefs Non Identifiés" ou "Phénomènes Aériens Non Identifiés" aussi connus sous les noms de "disques volants", "soucoupes volantes" et "boules de feu". Il fut répété que ce sujet est considéré comme secret par les officiers du renseignement, tant de l'Armée que de l'Air Force.

Le G-2, Quatrième Région Militaire, nous a avisé du fait que le sujet ci-dessus est désormais désigné sous le nom de "Aéronef Non Conventionnel" et que les enquêtes concernant ce sujet avaient reçu le nom (de code) "Projet Grudge".

Le G-2, Quatrième Région Militaire, nous a appris qu'une conférence s'était déroulée à Los Alamos, Nouveau Mexique, pour évaluer le phénomène des boules de feu vertes qui avait débuté vers le 5 décembre 1948. Il fut précisé que cette question avait été classée "Secret Défense" et que les investigations avaient été placées sous la responsabilité première de l'US Air Force, *Air Materiel Command*, T-2.

(Pendant cette conférence, *ndt.*) le Docteur LINCOLN LA PAZ de l'Université du Nouveau Mexique, avait parlé d'une observation qu'il avait lui-même effectuée et qu'il nomma "L'incident de Starvation Peak" avant d'énumérer les caractéristiques interdisant de considérer ce phénomène comme une chute normale de météorite.

Il y eut une lumière initiale brillante (aucune période d'augmentation d'intensité) et une intensité constante pendant toute la durée du phénomène.

1. Couleur jaune verte d'environ 5200 Angstroms.
2. Trajectoire essentiellement horizontale.
3. Trajectoire parcourue à vitesse angulaire constante.
4. Durée approximative deux secondes.
5. Aucun bruit associé.

ARCHIVES

JEJ ; md

2 copies El Paso (100-4562)

2 copies Houston

2 copies Little Rock

2 copies Oklaoma City



DIRECTEUR, FBI

22 mars 1949

Nous avons aussi appris que depuis le 5 décembre 1948 il y a eu plus de dix incidents semblables de “boules de feu vertes” identique à celui décrit plus haut et quelque vingt autres qui présentaient des différences mineures avec l'exemple cité. Il fut aussi précisé que les observations qui ont été réalisées semblent toutes avoir été confinées dans le triangle Los Alamos, Las Vegas et l'ouest du Texas.

Le G-2 nous a aussi avisé du fait que depuis le 1^{er} novembre 1948 des informations en provenance des plus hautes autorités militaires, avaient précisé que des informations transmises par l'Air Force suggéraient que ces événements avaient un caractère périodique et qu'une nouvelle vague d'observations était imminente. De plus, le 14 février 1949, les hautes autorités militaires avaient précisé que l'on finirait par découvrir que le phénomène en question avait une explication naturelle.

Il fut noté en outre qu'à environ 19 heures 30, le 6 mars 1949, ce qui apparut tout d'abord comme une fusée fut observé environ 700 mètres au nord de la Base de Killeen, dans la zone des Installations vitales de Camp Hood, Texas, et qu'une seconde fusée fut remarquée le 7 mars 1949 à 1 heure 45 du matin, à environ 5 km de la Base de Killeen. Il a été conclu depuis que les fusées observées à Killeen étaient probablement un phénomène similaire à ceux noté précédemment à Los Alamos et sur la base de Sandia, bien que ces observations soient les premières faites à Camp Hood.

Il semblerait que les phénomènes ci-dessus mentionnés pourraient être liés à des expériences secrètes réalisées par une Agence gouvernementale non précisée dans la mesure où l'on pense que les États-Unis sont de loin plus avancés dans le domaine du guidage des missiles que toute autre puissance étrangère.

Bien que la responsabilité primaire pour les investigations dans ces domaines soit du ressort de l'*Air Materiel Command* de U. S. A. F., le G-2, Quatrième Région Militaire souhaiterait être avisé de toute autre observation de phénomènes semblables.

- 2 -



Document N°8 / Analyse

La première page donne les détails d'une observation réalisée par Lincoln LaPaz en personne, avec l'une des rares mesures chiffrées disponibles.

Le § 3 de cette page révèle un secret bien caché, encore aujourd'hui. Camp Hood, situé près de Killeen (Texas), ancien terrain d'entraînement des chars d'assaut au cours de la seconde guerre mondiale, abritait dans les années quarante la plupart des ogives nucléaires et des bombes atomiques opérationnelles. Elles étaient protégées dans l'un des sites les mieux gardés des Etats-Unis : "the area of the Vital Installation" !

L'autre document où cette spécificité se retrouve implicitement est l'étude menée pour l'O. S. I. par Lincoln LaPaz, puisque Camp Hood y totalise 15,3% des observations étudiées.

